

Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Avenant n° 1 du 18 juin 2026 à la convention de délégation de gestion du 27 mars 2026 relative au financement des produits et services permettant à la Direction générale de la santé de porter ses politiques publiques

NOR : SFHZ2630247X

ENTRE

La Direction générale de la santé (DGS),
représentée par Émilien ROGER, sous-directeur de l'appui au pilotage et des ressources,
désignée sous le terme de « délégrant », d'une part,

ET

La Direction du numérique (DNUM),
représentée par Anne JEANJEAN, directrice,
désignée sous le terme de « délégataire », d'autre part.

Vu la convention de délégation de gestion entre la DGS et la DNUM signée le 27 mars 2026,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}
Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'actualiser l'annexe prévue à l'article 11 de la convention de délégation de gestion précisant la liste des projets Système d'Information (SI) et les montants financiers associés à la délégation de gestion pour l'année 2026, à la suite de l'adoption de la Loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026.

Il porte le montant total des crédits ouverts au délégataire sur le budget général du Programme 204 à 419 420 € TTC en AE et 525 912 € TTC en CP, conformément à la programmation validée par les entités de la DGS concernées.

Cette augmentation de 59 420 € à la convention susvisée est liée à la prise en charge du projet nouveau d'hébergement de 3 sites web pour le Haut Conseil de la santé publique (49 500 €) et le développement d'une fonction additionnelle pour la base de données réglementaire des défibrillateurs automatisés externes GéoDAE (9 920 €).

L'annexe au présent avenant présente le détail de cette programmation et annule et remplace celle de la convention de délégation de gestion initiale et de ses avenants susvisés.

Article 2
Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention de délégation de gestion demeurent inchangées.

Fait le 18 juin 2026.

Pour la Direction générale de la santé :
Le sous-directeur de l'appui au pilotage et des ressources,
Émilien ROGER

Pour la Direction du numérique :
La directrice,
Anne JEANJEAN

Copies :

- Monsieur le contrôleur budgétaire et comptable ministériel auprès des ministères chargés des affaires sociales ;
- Madame la directrice des finances, des achats et des services, responsable du programme 155.

ANNEXE

Nouvelle annexe de la convention de délégation de gestion (article 11) signée le 27 mars 2026

EXERCICE 2026 - Projets SI DGS confiés à la DNUM – Programme 204				
Fonds	Intitulés / application	AE2026 = CP (TTC)	CP sur AE2025 (TTC)	Total CP 2026 sur AE2025 et AE2026 (TTC)
Budget général Programme 204	VAC-SI_Base Sequestre 2024	42 000,00 €	26 120,00 €	68 120,00 €
	Système d'information SI ICEA	92 000,00 €	49 412,00 €	141 412,00 €
	SI SANTE HABITAT (SI SH)	70 000,00 €	- €	70 000,00 €
	GEODAE	25 920,00 €	10 296,00 €	36 216,00 €
	SIAPADD	- €	- €	- €
	ATLASANTE / ALKANTE	- €	20 664,00 €	20 664,00 €
	PHARMA-SI	40 000,00 €	- €	40 000,00 €
	RESE	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
	HCSP	49 500,00 €	- €	49 500,00 €
TOTAL		419 420,00 €	106 492,00 €	525 912,00 €